

ASSOCIATION AL KHATT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018**

SOMMAIRE

I. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

II. ÉTATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE 2018

I-RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION AL-KHATT**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018****I. Rapport sur les états financiers annuels****1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints De l'Association AL-KHATT, qui comprennent l'état de situation financière au 31 décembre 2018, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total des actifs de 837 125 TND et un total des produits pour 703 822 TND.

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière l'Association AL-KHATT au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants l'Association AL-KHATT conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Responsabilité du Comité Exécutif dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Comité Exécutif de l'Association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Comité Exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité Exécutif a l'intention de proposer de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Comité Exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

4. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations. De cette appréciation, il ressort ce qui suit :

- Contrairement à l'article 38, certaines dépenses en espèce dépassent individuellement le seuil de 500 dinars fixé par cet article ;
- Contrairement l'article 41, l'Association AL-KHATT n'a pas encore publié les données concernant les aides, dons, et donations d'origine étrangère accompagnées d'informations sur leur source, leur valeur et leur objet dans l'un des médias écrits. L'association n'a pas en outre informé le Secrétaire Général du Gouvernement par lettre recommandée avec accusé de réception.
- L'obligation de tenue des registres énoncés par l'article 40 du décret-loi 2011-88 a été observée par l'Association AL-KHATT.

Tunis, le 24 mai 2021



WALID TLILI

II-ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE 2018

***Les états financiers d'Association
Alkhatt
Exercice 2018***

Etat de la situation financière
Etat de la Situation Financière
Exercice clos le 31 décembre 2018
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	2.1	480 375	191 171
AC 2 - Placements et autres actifs financiers			
AC 3 - Autres actifs courants	2.2	266 769	1 150
AC 4 - Créances et comptes rattachés			
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
AC 6 - Autres actifs non courants			
AC 7 - Immobilisations financières		9 000	9 000
AC 8 - Immobilisations corporelles	2.3	80 981	47 606
AC 9- Immobilisations incorporelles			
Total des actifs		837 125	248 927
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers			
PA 2 - Autres passifs courants	2.5	756 144	194 913
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés			1 028
PA 4 - Provisions			
PA 5 - Apports reportés			
PA 6 - Autres passifs non courants			
PA 7 - Emprunts			
Total des passifs			
AN 1 - Dotations			
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations			
AN 3 - Subventions d'investissement	2.4	80 981	52 986
AN 4 - Autres actifs nets			
AN 5 - Réserves			
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés			
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice			
Total des Actifs Nets		837 125	248 927
Total des Passifs et Actifs Nets		-	-

Etat des produits et des charges
Etat des Produits et des Charges
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits			
PR 1- Cotisation des adhérents			
PR 2- Revenus des activités et manifestations			
PR 3- Subventions de fonctionnement	3.1	679 477	411 952
PR 4- Apports non monétaires			
PR 5- Autres Apports			
PR 6- Produits des placements			
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		24 345	15 245
PR 8- Autres gains			
Total des produits		703 822	427 197
Charges			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements		33 491	8 266
CH 2- Charges de personnel	3.2	340 270	185 852
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements		24 345	15 245
CH 4- Autres charges courantes	3.3	305 716	217 834
CH 5- Charges financières nettes			
CH 6- Autres pertes			
Total des charges		703 822	427 197
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-	-

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés aux activités courants			
Encaissement des cotisations des adhérents			350
Encaissement des subventions de fonctionnement		1 041 316	411 502
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		-242 173	-62 457
Décaissement des rémunérations versées au personnel		-210 670	-185 852
Autres décaissements des activités courantes		-299 269	-93 524
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courants		289 204	70 019
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-57 721	-32 679
Décaissement sur acquisition immobilisations financières			-4 600
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-57 721	-37 279
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement subvention d'investissement		57 721	32 270
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		57 721	32 270
Variation de Trésorerie		289 204	70 019
Trésorerie au début de l'exercice		191 171	121 251
Trésorerie à la clôture de la période		480 375	191 171

Notes aux états financiers

Note 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Association arrêtés au 31 Décembre 2018 ont été élaborés conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises. Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état des résultats et de l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'Association pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 sont les suivants :

❖ L'adoption de la nouvelle norme comptable :45

Le 26 décembre 2017, le Conseil National de la Comptabilité a approuvé une série de nouvelles Normes comptables dont celle relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs.

L'objectif principal de cette nouvelle Norme est de mettre en place un référentiel comptable adapté aux spécificités de ces organismes permettant une meilleure transparence de la communication financière et une standardisation de leurs comptabilités.

La nouvelle Norme NCT 45 s'applique à l'ensemble des Organismes Sans Buts Lucratifs (OSBL). Il s'agit essentiellement des Associations et des partis politiques ainsi que de tout autre organisme constitué à des fins politiques, sociales, éducatives, religieuses, humanitaires ou autres et dont l'objet n'est pas de procurer un avantage économique ou financier à ses membres ou donateurs.

Cette norme s'applique désormais pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} Janvier 2018.

Par ailleurs, la nouvelle norme NCT 45 prévoit la publication des états financiers comportant :

- L'état de la situation financière ;
- L'état des produits et des charges ;
- L'état des flux de trésorerie ;
- Les notes aux états financiers.

Note 2 : Notes sur le bilan

2.1 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2018 à 480 375 dinars contre 191 171 dinars au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

désignation	Montants au 31/12/2018
Banque BIAT	228 836
Banque BIAT PROJET	31 260
Banque BIAT DEVISE	219 674
Caisse	605
Totaux	480 375

2.2 Autres actifs courants

Le solde des autres actifs courants s'élève à 266 769 dinars et se présente comme suit :

désignation	Montants au 31/12/2018
Fournisseurs avances et acomptes	1 855
Crédit d'impôt (retenue à la source)	373
Adhérents cotisations à recevoir	350
Subventions à recevoir	264 191
Totaux	266 769

2.3 Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles en nettes s'élèvent à 80 981 dinars et se détaille comme suit :

désignation	Montants Bruts au 31/12/2018	Amortissement au 31/12/2018	Montants Nets au 31/12/2018
Equipements de bureau	34 243	-8 894	25 349
Equipements de bureau Projet EBTICAR	280	-215	65
Matériel Informatique	52 053	-31 334	20 719
Matériel Informatique Projet HBS	2 289	-2 289	-
Matériel Informatique Projet EBTICAR	5 129	-5 129	-
Matériel audiovisuel	45 709	-10 979	34 730
Matériel audiovisuel Projet HBS	2 364	-2 246	118
Totaux	142 067	-61 086	80 981

2.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent au 31/12/2018 à 80 978 DT et se détaillent comme suit :

désignation	Montants au 31/12/2018
Subventions, Financement projet achat équipements	142 067
Subventions, Financement projet achat équipements inscrites au compte de résultat	-61 086
Totaux	80 981

2.5 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2018 à 756 144 DT et sont détaillés comme suit :

désignation	Montants au 31/12/2018
Subventions, Financement projets et autres revenus à consommer 2.6.1	693 414
Etat impôts et taxes 2.6.2	18 037
Charges à payer 2.6.3	23 028
CNSS à payer 2.6.4	21 665
Totaux	756 144

NOTE 2.5.1 : Subventions, Financements projets et autres revenus à consommer

Les Subventions, Financements projets et autres revenus non consommés s'élèvent au 31/12/2018 à 693 414 DT et correspondent aux subventions reçues des bailleurs de fond et non encore consommées

NOTE 2.5.2 : Etats impôts et taxes

Ce poste présente un solde créditeur au 31/12/2018 de 18 037 DT correspond aux impôts et retenues à la source des salariés, loyer et honoraires des consultants à payer en 2019.

NOTE 2.5.3 : Charges à payer

Ce poste présente un solde créditeur au 31/12/2018 de 23 028 DT correspond aux provisions des honoraires d'assistance comptable, fiscale et d'audit des comptes de l'association.

NOTE 2.5.4 : CNSS à payer

Ce poste présente un solde créditeur au 31/12/2018 de 21 665 DT correspond aux charges de sécurité sociale des salariés à payer en 2019.

Remuneration d'intermédiaires et honoraires	9 293
Locations	59 123
Frais de formation	20 042
Frais de mission	20 622
Frais postaux et télécommunications	10 614
Entretiens et réparations	3 922
Autres services extérieurs	88 157
Totaux	305 716

CWT

Chartered Accountants (Tunisia)

CWT

Chartered Accountants (Tunisia)

Espace Tunis. Bloc F. 3ème étage. Bureau 3.2
Montplaisir 1037. Tunis
Tunisie

Telephone : +216 71 904 054
Fax : +216 71 904 053
E-mail : walidtlili@topnet.tn